



Conseil économique et social

Distr. générale
23 août 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Bangkok, 21-24 novembre 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document traite de l'importance de renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il expose non seulement les enseignements tirés de l'expérience acquise en matière de coopération et d'intégration économiques, mais met également en avant la nécessité d'adopter une approche cohérente et coordonnée en faveur de la coopération et de l'intégration économiques régionales et de la mise en œuvre du Programme 2030. La thèse qui y est avancée est que, pour que la coopération régionale puisse conduire à un développement économique et social pérenne, la coopération et l'intégration économiques régionales doivent être réorientées et guidées par les orientations énoncées dans le Programme 2030. Le document présente par ailleurs les possibilités d'intégrer les domaines prioritaires actuels en matière de coopération et d'intégration économiques régionales dans la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

Il aborde également la question de l'importance de se consacrer, de manière intégrée, aux quatre domaines prioritaires actuels de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Pour ce faire, comme il est expliqué, il sera impératif d'œuvrer sur le plan multilatéral à unifier, simplifier et rationaliser la trame complexe des accords bilatéraux et plurilatéraux conclus entre les pays de l'Asie et du Pacifique.

La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique souhaitera peut-être examiner les analyses et recommandations figurant dans le présent document et donner des orientations à la région et au secrétariat sur les moyens de renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales de manière à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030.

* E/ESCAP/MCREI(2)/L.1.

I. Introduction

1. Lors de la première Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013, les ministres, les hauts responsables et les représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont adopté la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, qui comporte quatre éléments: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) développer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) accroître la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs.

2. Suite à l'adoption de la Déclaration de Bangkok, les membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté en 2015 quatre grands accords mondiaux, à savoir le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ces instruments de grande portée et interdépendants préconisent la promotion du développement durable au moyen de l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale, expriment l'engagement de ne laisser personne de côté et définissent des orientations claires, tant pour les États Membres de l'ONU que pour les organismes des Nations Unies. Il est donc important de veiller à ce que le programme de coopération et d'intégration économiques régionales, défini dans la Déclaration de Bangkok, soit revu et aligné de façon à contribuer aux nouveaux programmes de transformation à l'échelle mondiale.

3. Au niveau régional, les États membres ont adopté la résolution 73/9 de la Commission, dans laquelle ils ont défini une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Cette feuille de route promeut l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable par l'intermédiaire de la coopération régionale dans plusieurs domaines prioritaires en vue d'appuyer et de compléter les initiatives et les mécanismes mis en place à l'échelle nationale. Les États membres ont choisi les domaines de coopération qui figurent dans la feuille de route en raison de leurs incidences positives sur de nombreux aspects du développement durable. Il s'agit notamment des quatre domaines de coopération et d'intégration économiques régionales, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de Bangkok et examinés dans le présent document. À cet égard, le programme de coopération et d'intégration économiques régionales fait partie intégrante de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

4. Le présent document traite de l'importance de renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique dans l'optique d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Pour concrétiser cet objectif, une approche globale et coordonnée devrait s'appliquer à la coopération et à l'intégration économiques régionales au profit de la mise en œuvre du Programme 2030. Le présent document fait valoir que, pour que la coopération régionale puisse conduire à un développement économique et social pérenne, la coopération et l'intégration économiques régionales doivent être réorientées et guidées par les orientations énoncées dans le Programme 2030. Il fait fond sur les délibérations qui ont eu lieu lors de la soixante-douzième session de la Commission, tenue à Bangkok du 15 au

19 mai 2016, sur la Concertation de haut niveau sur la coopération et l'intégration économiques régionales pour le renforcement du développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok les 20 et 21 avril 2017, et sur la table ronde ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales à l'appui du Programme 2030 organisée pendant la soixante-treizième session de la Commission (tenue à Bangkok du 15 au 19 mai 2017). Le principal message issu de ces délibérations est que la coopération et l'intégration économiques régionales doivent être menées de telle sorte à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030.

II. Pourquoi l'Asie et le Pacifique doivent-ils renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales?

5. L'un des principaux motifs incitant à renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique est le fait que la croissance économique des principaux marchés mondiaux – l'Amérique du Nord et l'Union européenne – demeure anémique depuis la crise financière et économique mondiale de 2008. En effet, l'importance de ces marchés pour la région a considérablement diminué depuis le début des années 2000. Pendant la période 2001-2005, le produit intérieur brut (PIB) cumulé de l'Amérique du Nord et de l'Union européenne était plus de deux fois supérieur au PIB des États membres de la CESAP, à savoir 61,5 % du PIB mondial contre 27,1 %. Toutefois, au cours de la période 2011-2015, la part de l'Amérique du Nord et de l'Union européenne dans le PIB mondial est tombée à 47,9 %, tandis que celle de l'Asie et du Pacifique a été portée à 36,1 %. Les résultats des pays en développement de l'Asie et du Pacifique ont été particulièrement remarquables. Entre les périodes 2001-2005 et 2011-2015, la part de ces pays dans le PIB mondial a quasiment doublé, passant de 14,1 à 26,8 %.

6. L'émergence de sentiments nationalistes et protectionnistes en Europe et en Amérique du Nord, dont témoignent notamment le vote au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en 2016 en faveur de la sortie de l'Union européenne, le retrait en 2017 des États-Unis d'Amérique du projet de partenariat transpacifique, ainsi que les réserves suscitées par les questions migratoires, sont des facteurs qui devraient inciter la région Asie-Pacifique à renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales. Outre les risques liés à l'accès aux marchés, les autres implications pour les économies de la région Asie-Pacifique de cette tendance au repli sur soi liée au climat actuel donnent à penser qu'un renforcement du commerce intrarégional s'impose, ce qui passera par la réduction des obstacles au commerce et à l'investissement entre les pays de la région.

7. Avec un PIB global de 27,25 billions de dollars qui croît à un rythme nettement plus rapide que celui du reste du monde, la région Asie-Pacifique est en passe de devenir le plus grand marché du monde, ouvrant ainsi la voie à la poursuite de l'expansion du commerce et de l'investissement dans la région. L'essor du commerce et de l'investissement contribue à stimuler la croissance économique, à créer des emplois et à réduire la pauvreté. Toutefois, cette expansion régionale doit être compatible avec le principe consistant à ne laisser personne de côté. Ainsi, elle devrait viser la réalisation de progrès dans les domaines précités, en particulier au bénéfice des autres blocs régionaux, notamment de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale, ainsi que des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. En outre, cette expansion doit être conciliée avec les objectifs de développement durable qui ont été arrêtés dans le Programme 2030, aussi doit-elle contribuer au progrès social et à la préservation de l'environnement.

8. Plusieurs initiatives qui favorisent un développement équilibré et inclusif ont été lancées récemment afin de promouvoir la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. L'une d'entre elles est l'initiative chinoise intitulée « Une ceinture, une route », qui donne une nouvelle dimension à l'harmonie et à la prospérité régionales. La vision qui sous-tend cette initiative est de favoriser la création de liens entre les peuples et les cultures en jetant les bases d'une connectivité interne, régionale et intercontinentale croissante, au moyen d'un réseau multimodal composé de voies routières et ferroviaires, de ports maritimes améliorés, d'oléoducs et de gazoducs, de réseaux électriques régionaux et de liaisons à fibres optiques reposant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). La construction d'un réseau infrastructurel homogène favoriserait la diversification économique et permettrait de lever les obstacles au transport et au commerce. L'initiative « Une ceinture, une route » doit faire partie intégrante d'une stratégie d'ensemble et être conçue pour compléter d'autres initiatives régionales; elle doit donc aussi faire une place aux questions de connectivité « non matérielle », telles que la facilitation du commerce et de l'investissement, les mesures de libéralisation du commerce – y compris la réduction des obstacles non tarifaires – et la coopération financière pour mobiliser des ressources en faveur du développement durable des infrastructures. Cette initiative devrait également être alignée sur le Programme 2030, l'idée étant par exemple de mettre en place des projets d'infrastructure écologiquement rationnels et résilients aux changements climatiques ayant vocation à préserver les avantages environnementaux, sociaux et économiques.

III. Synergies entre la coopération et l'intégration économiques régionales et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. L'expansion des chaînes de valeur mondiales et des flux d'investissement transfrontières, en conjonction avec des politiques commerciales nationales appropriées, peut constituer pour les pays de la région un excellent moyen de surmonter leurs difficultés de développement, qui peuvent tenir à la géographie ou à l'exiguïté du marché intérieur. Pour promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030, la région doit voir plus loin que les seuls avantages économiques et prendre en compte certaines réalités comme la détresse sociale et environnementale, en s'assurant que les effets positifs des mesures prises se répercutent au-delà des frontières nationales. Pour que ces deux conditions soient remplies, la coopération et l'intégration économiques régionales devraient reposer sur l'expansion des chaînes de valeur et des flux d'investissement transfrontières, ce qui passe par le démantèlement des obstacles au commerce et au transport et par la coopération financière, les deux mesures les plus décisives pour parvenir au développement durable.

10. Des ajustements et des améliorations en matière de coopération et d'intégration économiques régionales s'imposent si l'on veut sortir quelque 400 millions de personnes (soit près d'une personne sur dix dans la région) de l'extrême pauvreté de revenu, réduire les inégalités en matière d'accès à la santé et à l'éducation et atténuer les autres causes de dénuement, dont une personne sur quatre est victime. Si rien n'est fait dans ce sens, les avantages potentiels du dynamisme économique de la région ne seront pas exploités et les inégalités généralisées et écrasantes risquent de s'aggraver. Le ratio rendant compte des inégalités de revenus, mesurées à l'aide du coefficient de Gini pondéré en fonction de la population, sur la base d'une estimation à partir de données sur le revenu des ménages, est passé de 37 en 1990 à 48 en 2014. Ces

inégalités sont perpétuées par les catastrophes naturelles. La région Asie-Pacifique est la région du monde la plus sujette aux catastrophes. Au cours des dix dernières années, les catastrophes ont coûté la vie à 500 000 personnes. En tout, 1,4 milliard de personnes ont été touchées par les 1 625 catastrophes recensées. Les changements climatiques ont accru l'intensité et la fréquence des catastrophes dans de nombreuses zones de la région, compromettant les progrès durement acquis sur le plan du développement.

11. Ces écarts et ces défis en matière de développement concernent tout particulièrement les femmes et les groupes les plus vulnérables de la société. La croissance inclusive et les mesures visant à favoriser la cohésion sociale, à limiter les modes de production et de consommation non durables et à inverser le processus de dégradation de l'environnement sont des éléments centraux de la coopération et de l'intégration régionales.

12. Le Programme 2030 doit donc être pris en compte dans les initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales, qui doivent à leur tour être régies et guidées par les principes de développement durable. Il importe de veiller à ce que ces orientations soient stratégiquement renforcées par une panoplie de mesures et de moyens de mise en œuvre idoines qui se prêtent au renforcement mutuel de la durabilité et des alliances transfrontières.

13. Par exemple, les objectifs de développement durable numéros 1, 5 et 10 engagent les pays à mettre en œuvre des politiques visant, respectivement, à éliminer la pauvreté, à autonomiser les femmes et à réduire les inégalités. Dans le même esprit, l'objectif numéro 8 vise à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, ainsi que l'emploi et le travail décent pour tous, et non pas simplement l'expansion économique grâce aux flux d'échanges et d'investissements et au développement infrastructurel; l'objectif numéro 9 est axé sur l'édification d'infrastructures résilientes et la promotion d'une industrialisation durable; et l'objectif numéro 13 préconise un renforcement de la coopération pour faire face aux vulnérabilités et risques transfrontières liés aux changements climatiques. Les exemples avancés ci-dessus donnent une idée de la nouvelle direction que pourraient prendre la coopération et l'intégration économiques régionales, pour en faire ainsi un catalyseur efficace du Programme 2030.

14. La coopération et l'intégration économiques régionales peuvent également contribuer indirectement à la mise en œuvre du Programme 2030, à condition que des politiques de soutien soient mises en place en parallèle. Par exemple, la promotion du commerce et de l'investissement, soutenue par une connectivité ininterrompue, peut déboucher sur la création d'emplois et sur une augmentation des revenus. Ces revenus supplémentaires peuvent contribuer à leur tour à accroître les recettes fiscales, qui peuvent être mobilisées en faveur du financement de politiques sociales et environnementales axées sur la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le même esprit, il importe d'assurer une connectivité ininterrompue pour relier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement aux principaux marchés de la région. Ces pays auraient ainsi des possibilités de générer des revenus qui pourraient, pour autant que soient mises en œuvre des politiques budgétaires adéquates, contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour faire en sorte que ces avantages indirects de la coopération et de l'intégration économiques régionales contribuent véritablement au développement durable, il serait très utile de renforcer la coopération régionale afin d'aider les pays à mettre en œuvre des politiques appropriées en matière de fiscalité et de dépenses publiques.

15. Il importe également de repenser la coopération et l'intégration économiques régionales à la lumière d'un rapport récent du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030: garantir à chacun un avenir meilleur ». Ce rapport fait valoir qu'un repositionnement du système des Nations Unies pour appuyer fermement le Programme 2030 est essentiel pour la prévention des conflits. Le Programme 2030 souligne qu'« il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité; et inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger » (voir A/72/124-E/2018/3). Il convient donc de prendre la mesure des principaux obstacles à la paix et au développement durables dans les pays en situation de conflit et d'après-conflit. Aussi est-il impératif de raffermir la coopération régionale pour répondre aux besoins particuliers de ces pays dans la région Asie-Pacifique.

16. En somme, la mise en œuvre réussie du Programme 2030 nécessite un réexamen fondamental des politiques et cadres traditionnels de coopération et d'intégration économiques régionales, qui tendent à soutenir uniquement la croissance économique. Cette transition conceptuelle – à savoir passer de la conception traditionnelle « axée sur la croissance » à une nouvelle conception qui fasse place, de manière coordonnée, aux considérations sociales et environnementales – doit être ancrée dans les travaux de la CESAP et les initiatives de coopération qu'elle promeut. Les initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales de la CESAP et la mise en œuvre du Programme 2030 devraient donc être menées à bien de manière intégrée afin de maximiser la cohérence et la coordination entre les politiques et les réformes indispensables à leur réussite.

IV. Quels enseignements peut-on tirer des expériences de coopération et d'intégration économiques existantes?

17. En Asie et dans le Pacifique, l'approche retenue en matière de coopération et d'intégration économiques régionales repose sur des organisations et arrangements fonctionnels de portée générale. Les organisations de ce type, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Union économique eurasiatique et le Forum des îles du Pacifique, ont plusieurs mandats, sont polyvalentes et recouvrent généralement une zone géographique donnée. Dans leur conception, ces organisations sont généralement intergouvernementales et ont une vocation consultative, et leurs modalités de fonctionnement sont conçues dans un but précis et pour une activité ou une zone géographique déterminées, ce qui fait qu'elles ont un champ d'action très restreint. Un bon exemple de ce type d'instance est le Comité régional de coordination du commerce de l'électricité dans la sous-région Bassin du Mékong, qui a pour objectif de créer un marché intégré pour le secteur de l'électricité dans les pays du Bassin du Mékong.

18. Dans la région Asie-Pacifique, l'approche en matière de coopération et d'intégration économiques régionales – menée par l'intermédiaire de ses nombreuses organisations de portée globale et ses nombreux arrangements fonctionnels – a été pragmatique et souple, et a suivi un processus graduel, progressif, à voies et à vitesses multiples. Cette approche a présenté de nombreux avantages, notamment la possibilité d'éviter une bureaucratie coûteuse et contraignante et de respecter les divers besoins et sensibilités des pays. Toutefois, elle a donné lieu à une trame complexe d'accords bilatéraux et plurilatéraux qui se recoupent et impliquent les mêmes pays, aboutissant à ce qu'on appelle souvent le phénomène du « bol de nouilles » asiatique. Déjà

complexe, ce phénomène a pâti en outre d'un manque de consultation entre les parties prenantes et d'un manque de coordination entre les multiples initiatives et programmes mis en place aux niveaux régional et sous-régional.

19. Pour mieux comprendre comment la région pourrait le plus efficacement renforcer son action en matière de coopération et d'intégration économiques régionales, il est utile de tirer les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre des arrangements existants dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques régionales.

20. **La viabilité et le déroulement des initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales sont difficiles à prédire et à garantir.** Dans la région Asie-Pacifique, les initiatives de coopération et d'intégration économiques sous-régionales ont évolué en différentes phases et vagues au cours des dernières décennies, sous l'influence, entre autres, de facteurs comme l'évolution des idées et des attitudes à l'égard de la mondialisation. La mise en œuvre de mesures de libéralisation du commerce et de l'investissement dans plusieurs économies de la région depuis les années 1980 a entraîné une croissance économique sans précédent et une forte réduction de l'extrême pauvreté. Cependant, plus récemment, on s'est aperçu de plus en plus que tout le monde n'en profitait pas. Les inégalités se sont creusées et continuent de le faire. La poussée du protectionnisme commercial est l'un des exemples de l'évolution des attitudes face à la mondialisation et à l'intégration accrue, qui risque de freiner ou de compromettre la poursuite de l'intégration des marchés. La leçon à en tirer est que la coopération et l'intégration économiques régionales ne devraient pas avoir pour unique objectif d'accroître la croissance économique. Pour continuer d'enregistrer de vrais progrès, il est important de repenser les avantages de l'intégration et de la coopération économiques à la lumière du Programme 2030, et d'introduire des mesures politiques crédibles pour répondre aux préoccupations des groupes et des pays vulnérables.

21. **L'existence d'organisations dont les mandats se chevauchent est coûteuse sur le plan des ressources politiques, humaines et financières.** La mise en place de multiples arrangements qui se recoupent a non seulement entraîné une augmentation des coûts de transaction pour les entreprises, mais a aussi imposé un lourd fardeau aux organismes gouvernementaux chargés de les gérer. Pour les petits pays en développement et les pays à faible revenu, la mobilisation à cette fin des rares ressources techniques et en matière de gouvernance s'est révélée très problématique. Pour progresser dans la coopération et l'intégration économiques régionales, il faut rationaliser et regrouper progressivement les accords relatifs au commerce, à l'investissement et aux transports qui se recoupent ou comportent des contradictions. L'objectif primordial devrait être de se doter d'un ensemble de cadres réglementaires homogènes dans ces secteurs qui englobent tous les pays de la région. La CESAP, en tant que plateforme régionale aux compétences les plus larges pour la promotion de la coopération au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique, peut jouer un rôle utile dans la réalisation de cet objectif.

22. **Faute de délégation, les résultats ont laissé à désirer.** Les gouvernements des pays de la région Asie-Pacifique ont été peu enclins à déléguer les pouvoirs décisionnels aux organismes intergouvernementaux régionaux ou sous-régionaux. Si cette ligne de conduite offre certains avantages en matière d'autonomie et de souplesse, un processus décisionnel fondé entièrement sur le consensus prend beaucoup de temps et est coûteux. Ce mode de prise de décision a donné lieu à une prolifération de solutions bilatérales qui laissent à désirer, comme évoqué plus haut. C'est également la

raison pour laquelle la vision et les objectifs de la coopération et de l'intégration économiques régionales reposent de manière disproportionnée sur le leadership politique des pays participants. Aussi les changements de direction politique ont-ils eu tendance à provoquer des revers dans les processus de coopération et d'intégration du fait de l'évolution des priorités. Pour accélérer les progrès en matière de coopération et d'intégration économiques régionales, et surtout pour en faire un instrument central de la mise en œuvre du Programme 2030, il faut poursuivre la réflexion et le débat sur la question de savoir comment trouver le bon équilibre entre, d'une part, les processus intergouvernementaux fondés sur le consensus, et de l'autre la délégation de la prise de décision aux secrétariats régionaux ou aux organismes intergouvernementaux.

23. **L'appropriation reste faible.** Diverses initiatives en rapport avec la coopération et l'intégration économiques régionales bénéficient souvent de l'appui d'institutions facilitatrices – programmes d'aide bilatéraux ou institutions financières internationales notamment – et d'importantes ressources financières. Cela a entraîné une dépendance à l'égard des sources extérieures, compromettant ainsi l'appropriation locale. Le succès de la coopération et de l'intégration économiques régionales passe par une vision à long terme, une solide volonté politique et une adhésion collective, le tout étayé par des ressources financières suffisantes. À cet effet, il importe que les initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales soient mises en adéquation avec les programmes de développement nationaux et qu'elles bénéficient d'un large appui gouvernemental qui ne se limite pas à des ministères d'exécution spécifiques. De plus, la mise en place de coalitions nationales performantes pour la coopération et l'intégration économiques régionales rend également nécessaire un large appui de la part des collectivités, des entreprises, des organisations de la société civile, des universités et des groupes de réflexion.

24. **La coopération et l'intégration économiques régionales ne débouchent pas automatiquement sur le développement durable.** La persistance des inégalités, du dénuement social et de la dégradation de l'environnement, ainsi que les vulnérabilités face aux catastrophes et aux changements climatiques – même dans les pays qui sont bien connectés grâce au commerce et à l'investissement – suggèrent que, par le passé, les piliers social et environnemental du développement durable ont bénéficié de moins d'attention que le pilier économique dans les initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales. Suite à l'adoption du Programme 2030, il convient de repenser la manière dont ces initiatives devraient être mises en œuvre et de veiller à ce qu'elles soutiennent les progrès sur la voie du développement durable. En outre, le principe de ne laisser personne de côté inscrit dans le Programme 2030 exige de veiller à ce que tous les pays de l'Asie et du Pacifique tirent parti des initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales. À cet effet, les pays ayant des besoins particuliers, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, devraient faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de projets visant à promouvoir une connectivité ininterrompue et dans d'autres initiatives de coopération régionale.

V. Tour d'horizon des priorités sectorielles actuelles de la coopération et de l'intégration économiques régionales

25. Les défis et recommandations de politique générale pour chacun des quatre domaines de la coopération et de l'intégration économiques régionales sont analysés dans des documents distincts établis pour la Conférence ministérielle. La présente section contient un résumé de certaines des principales recommandations, pour chacun des domaines, issues des délibérations récentes tenues lors de réunions de haut niveau de la CESAP consacrées à la coopération et l'intégration économiques régionales et aux objectifs de développement durable.

A. Intégration des marchés

26. Le dynamisme croissant des pays émergents de la région Asie-Pacifique, conjugué à l'intégration des économies régionales dans les chaînes de valeur mondiales, explique l'importance croissante de la région dans le commerce international. La stimulation des échanges est certainement un bon moyen de mettre en œuvre le Programme 2030. Toutefois, pour parvenir à une meilleure intégration des marchés qui permette d'appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme 2030, les questions qui font obstacle à une intégration régionale plus poussée doivent être abordées. Il s'agit des points suivants: a) complexité tenant à la multiplicité des accords (dont les domaines se recouvrent souvent) en matière de commerce et d'investissement; b) poussée du protectionnisme basé sur des obstacles non tarifaires, que les mesures de libéralisation préférentielles ne permettent pas de surmonter; c) absence d'initiatives régionales globales de facilitation du commerce; et d) progrès très lents dans la facilitation de migrations sûres, ordonnées et régulières.

27. L'expérience de l'Asie de l'Est a clairement démontré les liens positifs qui existent entre l'intégration des marchés et le développement socioéconomique. Grâce à une politique de développement économique axée sur le commerce, la Chine a réussi à elle seule à sortir 600 millions de personnes de la pauvreté (objectif 1). Le commerce des produits agricoles a amélioré la sécurité alimentaire dans le monde (objectif 2), la libéralisation des services éducatifs a amélioré la qualité de l'éducation (objectif 4) et l'intégration des chaînes de valeur a offert des possibilités d'emploi (objectif 8), y compris pour les femmes (objectif 5). L'intégration des marchés est également un facteur clef qui permet de renforcer la stabilité régionale (objectif 16), d'attirer les investissements étrangers dans les infrastructures dont les pays ont tant besoin (objectif 9), et de faciliter le transfert de technologie (objectif 17). Alors que les processus multilatéraux mis en place par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont censés déboucher sur des résultats optimaux, en évitant les négociations difficiles, l'intégration des marchés – à l'aide d'accords bilatéraux et plurilatéraux – s'est intensifiée. Il est encourageant de constater que ces accords sont devenus plus complets et comportent de plus en plus de dispositions concernant spécifiquement la main-d'œuvre et l'environnement, ce qui contribue également à la réalisation d'autres objectifs, notamment ceux liés à la lutte contre les changements climatiques, à la conservation des ressources marines et à la préservation des écosystèmes (objectifs 13, 14 et 15).

28. La récente poussée du protectionnisme nuit fortement à l'intégration des marchés dans la région ainsi qu'à sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. La plupart des nouvelles mesures protectionnistes appartiennent à la catégorie des mesures non tarifaires. Bien

que certaines d'entre elles soient autorisées par les règles de l'OMC, elles constituent une entrave au commerce puisqu'elles augmentent le coût des échanges et diminuent la prévisibilité des opportunités commerciales futures. Pour surmonter ces obstacles à l'accès au marché, une première étape importante consiste à mieux mesurer et évaluer les effets des mesures non tarifaires. En définitive, des dispositions doivent être prises pour rationaliser et harmoniser les mesures non tarifaires afin de soutenir la libéralisation des échanges et de l'investissement dans les pays en développement et les pays ayant des besoins particuliers. Cela peut se faire, par exemple, en facilitant l'établissement d'accords de reconnaissance mutuelle et de procédures d'évaluation de la conformité, et en harmonisant les normes. À cet égard, la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique offre une occasion hors pair de promouvoir la coopération économique régionale, étant donné que cet Accord pourrait réduire les coûts du commerce intrarégional et permettre de partager plus largement les avantages de l'expansion du commerce.

29. Il convient de mettre davantage en adéquation les objectifs de développement durable liés au commerce et les initiatives actuelles de libéralisation et de facilitation des échanges, en particulier pour les pays les moins avancés. Il faut également garder à l'esprit le fait qu'une intégration régionale réussie passe non seulement par l'harmonisation des politiques extérieures, mais aussi par des efforts d'harmonisation des systèmes et politiques internes de répartition. En outre, il importe de se doter de régimes d'investissement régionaux qui concilient de manière appropriée les droits des investisseurs et les besoins en matière de développement du pays hôte afin de créer un environnement politique plus favorable aux chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales.

30. Pour atténuer autant que possible les effets du « bol de nouilles », à savoir le chevauchement entre les accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux, l'adoption d'accords commerciaux plus complets englobant un plus grand nombre de pays pourrait être une bonne solution pour harmoniser les règles en matière de commerce et d'investissement qui sont, en l'état actuel, discordantes. De tels accords peuvent également offrir la possibilité d'éliminer les chevauchements entre les multiples règles d'origine prévues par les accords en vigueur, dont on constate souvent qu'elles nuisent à l'efficacité des échanges. En outre, la région pourrait œuvrer à l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle concernant les normes et les évaluations de la conformité des biens et services.

31. Pour favoriser l'intégration des marchés d'une manière compatible avec le développement durable, il est indispensable de coopérer avec le secteur privé et de mieux sensibiliser le public à ces questions. À cet effet, la région doit jouer un important rôle de coordination en matière de recherche, d'assistance technique, de conseils stratégiques, de diffusion de l'information aux parties concernées et de recherche de consensus.

32. Les migrations internationales peuvent offrir des avantages nets aux migrants et à leur famille, ainsi qu'aux pays d'origine et de destination. Toutefois, pour en tirer profit, il faut des mesures et des initiatives concertées qui favorisent la coopération entre les pays de la région Asie-Pacifique afin de faire évoluer la perception que l'on a des migrants, aussi bien sur les plans des politiques que des aspects techniques ou sociaux. À cette fin, les pays peuvent envisager de conclure des accords bilatéraux ou régionaux pour faciliter la délivrance de visas et de permis de travail, améliorer la transparence, et s'orienter vers l'harmonisation des cadres de qualification et l'adoption de procédures communes pour le paiement des prestations sociales.

33. L'intégration du marché du travail, assortie de mesures visant à faire en sorte que les travailleurs migrants, quel que soit leur niveau de qualification, bénéficient des programmes de protection du marché du travail, de la non-discrimination en termes de salaires, de l'accès à la protection sociale et à la transférabilité des droits acquis en matière de protection sociale et de la reconnaissance mutuelle des qualifications, contribuera à la réalisation de la cible 10.7 des objectifs de développement durable (Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées). Ces mesures et politiques contribueront également à la réalisation de la cible 8.8 (Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire).

B. Connectivité ininterrompue

34. Les initiatives sous-régionales et régionales ont un rôle important à jouer pour améliorer la connectivité transfrontière ininterrompue dans les secteurs des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC), mais ces initiatives devraient être harmonisées et complémentaires. De plus, en tirant parti des interconnexions entre les secteurs des transports, de l'énergie et des TIC, il est possible de gagner en efficacité en misant sur une gestion intégrée. Ces considérations sont importantes si l'on veut que la connectivité ininterrompue permette d'appuyer utilement la mise en œuvre du Programme 2030.

35. Bien qu'il soit largement reconnu que la connectivité de transport – qui permet aux personnes de tirer parti des opportunités qui s'offrent à elles, d'élargir les marchés des biens et des services et de resserrer les liens entre les personnes – joue un rôle important dans le développement, un certain nombre de problèmes doivent être résolus avant de réaliser une connectivité de transport ininterrompue à l'échelle régionale. Ces problèmes sont notamment les liaisons ferroviaires manquantes, le mauvais état des routes, les transbordements coûteux et longs de marchandises aux points de passage des frontières, la multiplicité des normes et l'absence d'interactions entre les acteurs du secteur public et ceux du privé, ainsi qu'entre les acteurs du secteur privé. Ils peuvent être traités en s'efforçant de construire les liaisons ferroviaires manquantes, en développant les liaisons intermodales, en appliquant des solutions technologiques innovantes pour gagner en efficacité, en harmonisant les normes techniques et les règles d'exploitation, et en créant une vaste plateforme de partenariat pour promouvoir une connectivité de transport ininterrompue et durable entre les secteurs public et privé.

36. S'agissant des transports intermodaux, la création d'une connectivité intégrée et durable contribuera directement à la réalisation des cibles visées dans l'objectif 2, en ouvrant l'accès aux marchés et aux débouchés et en accroissant les investissements dans les infrastructures rurales. Elle contribuera également à atteindre l'objectif 3, en diminuant de moitié le nombre de décès dus à des accidents de la route; l'objectif 7, en améliorant l'efficacité énergétique; l'objectif 9, en construisant une infrastructure résiliente; et l'objectif 11, en assurant l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable. Cette connectivité contribuera également indirectement à la réalisation de l'objectif 1, en réduisant la pauvreté; de l'objectif 13, en atténuant les changements climatiques grâce à l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement; ainsi que de l'objectif 17, en appuyant et en renforçant les partenariats mondiaux.

37. S'il est vrai que les pays de la région ont reconnu que l'énergie était le principal catalyseur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, et constituait un facteur indispensable à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, le véritable potentiel de l'énergie ne pourra être exploité que par la coopération et l'intégration régionales. La région possède un énorme potentiel, qui pourrait lui permettre de renforcer sa sécurité énergétique en stimulant le commerce et l'investissement dans les réseaux énergétiques transfrontières et en y intégrant des projets d'énergie renouvelable à grande échelle. De plus, le fait de relier les pays qui pourraient produire des énergies renouvelables aux pays à forte demande énergétique – dont les besoins sont actuellement satisfaits principalement par les combustibles fossiles – irait non seulement dans le sens de l'objectif numéro 7, mais pourrait également contribuer très efficacement à l'atténuation des changements climatiques.

38. Les organisations multilatérales jouent un rôle central dans la facilitation des projets régionaux, en particulier ceux qui sont politiquement et économiquement complexes. L'initiative CASA-1000 en est un excellent exemple¹. En favorisant l'interdépendance entre les pays de la région en matière énergétique et en y accroissant la durabilité de ce secteur, cette initiative suppose également l'instauration d'un mécanisme novateur de coopération dans le domaine énergétique, associant différentes parties prenantes dans la recherche d'un consensus pour venir à bout des entraves d'ordre technologique, réglementaire et financier, l'ensemble devant être assorti d'un mécanisme institutionnel permettant d'équilibrer les gains et les coûts entre les différentes parties prenantes, tout en veillant à ce que nul ne soit laissé de côté.

39. L'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pourrait jouer un rôle important pour promouvoir la connectivité ininterrompue dans le secteur des TIC, en rendant les coûts plus abordables et en réduisant la fracture numérique dans toute la région. La mise en application de cette initiative est essentielle pour les petits pays et les pays sans littoral. De plus, elle peut aider les pays de la région à atteindre les objectifs de développement durable numéros 5, 9 et 17. En ce qui concerne l'aménagement des infrastructures des TIC, il est judicieux d'intégrer l'architecture des réseaux Internet à large bande au stade de la planification des grands axes routiers, ferroviaires et fluviaux. Un exemple de cette approche est le codéploiement des câbles à fibres optiques le long des réseaux électriques au Bhoutan, une démarche indispensable à la réduction des coûts dans ce pays au relief accidenté, et qui, de plus, bénéficie aux villages isolés. Elle permet à la compagnie d'électricité qui gère le réseau d'assurer efficacement l'entretien des lignes électriques et des câbles à fibres optiques, et elle s'inscrit dans le droit fil du Programme 2030, dont le principe fondamental est de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

40. Les investissements infrastructurels dans les domaines de l'énergie, des transports et des TIC nécessitent des ressources financières et techniques importantes. Toutefois, la plupart des pays (notamment leur secteur public) ont des ressources limitées. De plus, pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030, les projets dont les retombées économiques, sociales et environnementales sont les plus favorables au niveau régional doivent être

¹ Cette initiative consiste à mettre au point un nouveau réseau de transport d'électricité permettant de relier l'Afghanistan, le Kirghizistan, le Pakistan et le Tadjikistan. Elle a pour objectif de contribuer à utiliser le plus efficacement possible les ressources hydroélectriques propres disponibles dans les pays de l'Asie centrale en leur permettant de transférer et de vendre leurs surplus d'électricité pendant les mois d'été aux pays de l'Asie du Sud qui pâtissent de pénuries d'électricité.

prioritaires. L'évaluation de ces projets, dont certains englobent plus d'un secteur, est une tâche complexe. Qui plus est, dans l'ensemble, la complexité des projets infrastructurels régionaux est exponentiellement plus importante que celle des projets nationaux. Il faut donc forger un partenariat efficace associant les gouvernements, les institutions financières internationales, les organisations régionales et internationales compétentes et diverses parties prenantes nationales.

C. Coopération financière régionale

41. Il est indispensable de mobiliser des ressources financières pour financer le Programme 2030. Récemment, la Banque asiatique de développement a estimé que la région avait besoin de 1,7 billion de dollars par an jusqu'en 2030 pour combler le déficit d'infrastructures et accroître la résilience face aux risques liés aux changements climatiques. Bien que l'épargne globale de toute la région soit suffisante pour financer cette action, elle est inégalement répartie entre les pays. En outre, le niveau de développement du secteur financier diffère sensiblement d'un pays à l'autre, et le manque de canaux d'intermédiation financière adéquats a eu pour effet de détourner l'épargne vers des instruments financiers en dehors de la région, ainsi que vers des actifs non financiers comme l'or ou l'immobilier. La coopération financière régionale est donc nécessaire pour faciliter l'acheminement efficace des ressources financières à partir des pays disposant d'une épargne abondante vers ceux qui ont le plus besoin d'investissements.

42. Traditionnellement, la région Asie-Pacifique s'est appuyée sur le secteur bancaire en tant que principale forme d'intermédiation financière, ce qui a limité l'affectation de l'épargne intérieure aux investissements à long terme, par exemple en faveur des projets d'infrastructure. Le développement des marchés de capitaux nationaux, en particulier des marchés obligataires et des marchés boursiers en devise locale, peut faciliter ce type d'investissements. À cette fin, il est nécessaire de réglementer efficacement l'émission et le négoce d'obligations et d'actions et de créer un environnement propice à la participation d'investisseurs institutionnels ayant une vision à long terme à propos des marchés intérieurs de capitaux. Pour qu'il soit plus aisé de financer les investissements dans l'infrastructure, il faut non seulement développer les marchés de capitaux, mais aussi promouvoir les partenariats public-privé et atténuer les risques liés à l'exécution des contrats, les risques liés au marché des changes et les aléas liés au contexte politique.

43. Le renforcement de la coopération et de l'intégration financières peut également favoriser la circulation des ressources financières entre les pays. Toutefois, il est important de bien comprendre que l'intégration financière peut exposer les pays à des risques liés à l'instabilité des flux de capitaux. Pour gérer ces risques, les pays doivent élaborer et mettre en œuvre des réglementations financières appropriées et des mesures judicieuses de gestion des flux de capitaux. Pour soutenir les efforts nationaux, il est nécessaire de renforcer et d'élargir les mécanismes régionaux de surveillance économique et de veiller à ce que des prêts d'urgence en quantité suffisante soient disponibles dans la région. On pourrait également envisager de mettre en place des cadres politiques macroprudentiels à l'échelle régionale destinés à contrôler les niveaux de risque et à gérer les crises et la volatilité des marchés.

44. Le renforcement des finances publiques pour répondre aux besoins budgétaires actuels et futurs et assurer un avenir pérenne et prospère est une priorité absolue en Asie et dans le Pacifique dans le contexte du Programme 2030, comme énoncé dans la cible 1 de l'objectif de développement durable numéro 17 (« Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes »). À cette fin, il est nécessaire de promouvoir la coopération en matière fiscale dans la région de l'Asie et du Pacifique grâce à des travaux de recherche pointus, à l'échange de connaissances et de données d'expérience et à des activités ciblées d'assistance technique et de renforcement des capacités, en coopération avec les organisations régionales et mondiales compétentes.

45. Quel que soit le pays, les petites et moyennes entreprises sont le type d'entreprise le plus répandu et elles jouent un rôle fondamental dans la création d'emplois, le perfectionnement des compétences et la diffusion des connaissances technologiques. Cependant, elles n'ont souvent pas suffisamment accès au crédit et aux services financiers. Les nouveaux modèles économiques – dont font notamment partie les entreprises spécialisées dans les technologies financières – et les nouvelles technologies offrent des possibilités importantes pour renforcer l'inclusion financière, mais une expansion rapide de l'accès au crédit comporte des risques pour la stabilité financière. Pour gérer ces risques, il est nécessaire d'élaborer des cadres de surveillance et de réglementation appropriés, de développer les programmes de formation financière, de renforcer les régimes de protection des consommateurs et de bâtir une infrastructure financière plus solide. La coopération régionale pourrait jouer un rôle utile en aidant les pays à mener à bien ces mesures.

D. Vulnérabilités et risques communs

46. Dans le contexte du Programme 2030, deux éléments sont importants pour renforcer la coopération régionale face aux vulnérabilités et risques communs. Premièrement, il s'agit de trouver des stratégies, des méthodes et des outils communs pour renforcer la résilience aux catastrophes; et deuxièmement, il s'agit d'aider, notamment par le renforcement des capacités, les pays dotés de faibles capacités et qui sont exposés à des risques élevés. La CESAP a mis en place de nombreuses initiatives pour encourager cette coopération – notamment le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes –, mais il est nécessaire d'adopter des mesures supplémentaires, comme il est proposé ci-après.

47. Premièrement, un plan d'action régional pour les dispositifs d'alerte rapide multirisques pourrait être mis en place, afin: a) de développer les plateformes de coopération régionale existantes pour les cyclones tropicaux en élargissant leur champ d'application au Pacifique; b) d'approfondir les partenariats avec les principales parties prenantes pour mettre en place des dispositifs efficaces d'alerte rapide de bout en bout en cas de tsunami; c) d'établir des mécanismes de coopération et de partage des données à l'échelle régionale, en donnant la priorité à la prévision des inondations dans les bassins fluviaux transfrontières où la pauvreté est très élevée et où surviennent des inondations provoquées par les lacs glaciaires et des glissements de terrain; et d) d'élargir aux pays mal desservis la couverture du mécanisme régional de la CESAP de lutte contre les sécheresses.

48. Deuxièmement, l'interface entre science et politiques pourrait être renforcée et des outils et des mécanismes institutionnels novateurs pourraient être mis au point, tels que les forums régionaux sur les perspectives climatiques et les formations de terrain sur les questions climatiques, qui sont actuellement dispensées par certains pays de la région pour mieux faire comprendre les effets sectoriels des catastrophes à évolution lente, comme celles provoquées par la sécheresse, les phénomènes El Niño et La Niña et les changements climatiques. En complément de ces efforts et dans le cadre de ses travaux sur les applications des techniques spatiales et sur les systèmes d'alerte rapide multirisques, la CESAP pourrait mettre au point des méthodes et des directives pour l'évaluation et la cartographie des risques, et proposer des perspectives d'impact fondées sur des scénarios pour les catastrophes à évolution lente. De tels outils peuvent contribuer au renforcement des capacités dans les pays à haut risque, aussi bien au niveau national qu'à l'échelon des communautés. La CESAP pourrait également soutenir l'exécution de projets expérimentaux d'évaluation de méthodes et de techniques fondées sur des données scientifiques. Elle pourrait aussi participer à la mise en place de plateformes de partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques dans les pays de la région, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération bilatérale.

49. Troisièmement, l'apprentissage par les pairs à l'échelle régionale pourrait être encouragé dans le domaine de l'assurance indicielle (ou paramétrique) et de la mutualisation des risques, afin d'accroître l'efficacité et l'efficacé des mécanismes de transfert des risques fondés sur les progrès en matière d'applications des techniques spatiales, de technologies mobiles et de modèles météorologiques et climatiques. Pour les pays qui éprouvent de grandes difficultés à gérer financièrement les effets des catastrophes, l'assurance paramétrique peut être une stratégie intéressante, mais sa mise en pratique nécessitera des efforts considérables de renforcement des capacités. Pour faciliter ces mesures, la CESAP pourrait fournir une infrastructure analytique pour l'apprentissage par les pairs en créant une plateforme régionale de connaissances permettant de promouvoir l'échange de données d'expérience sur les mécanismes de transfert des risques, et en soutenant la mise en place d'une assurance paramétrique dans certains pays.

50. En ce qui concerne les stratégies par pays, il importe d'adopter une approche multisectorielle de la réduction des risques de catastrophe en faveur du développement durable. Il s'agit notamment: a) de mobiliser les organisations non gouvernementales pour combler les lacunes de mise en œuvre des politiques nationales au niveau local; b) de soutenir les mesures communautaires de réduction des risques de catastrophe à l'aide d'une approche scientifique; et c) de promouvoir la coopération entre les administrations municipales et les gouvernements locaux.

VI. Propositions pour aller de l'avant

51. Alors que se poursuivent la coopération et l'intégration économiques régionales, les États membres pourraient s'inspirer utilement des grands enseignements tirés des initiatives de coopération et d'intégration économiques sous-régionales existantes en Asie et dans le Pacifique, évoquées à la section IV, pour mener une réflexion plus approfondie sur ces questions, tout en tenant compte du Programme 2030. Il est indispensable d'aborder de manière intégrée les quatre domaines prioritaires actuels de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Par exemple, pour réaliser la connectivité ininterrompue, il faut en parallèle entreprendre de conclure des accords de facilitation du commerce et de simplifier les réglementations afin

de promouvoir le commerce et l'investissement. La modernisation des infrastructures nécessite des investissements, et partant, l'adoption d'approches plus intégrées, durables et novatrices du financement de projets – sans oublier la nécessité d'approfondir et de diversifier le marché financier et de soutenir le développement du crédit. De plus, alors que les infrastructures sont progressivement modernisées, il faut s'assurer qu'elles permettent de réduire les vulnérabilités et d'atténuer les risques de catastrophe.

52. De plus, il est impératif que le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique contribue à la mise en œuvre du Programme 2030. Un moyen d'y parvenir est de veiller à ce que les projets infrastructurels favorisent au maximum les retombées sociales et environnementales, ainsi que les effets économiques positifs. Le réexamen et le renforcement de l'action visant à promouvoir la coopération économique régionale afin d'appuyer plus efficacement la mise en œuvre du Programme 2030 supposeraient également de mener en priorité des initiatives visant à élargir les possibilités dans les pays ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

53. La CESAP s'emploie à renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales et à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 par l'intermédiaire de ses comités intergouvernementaux qui travaillent dans des domaines tels que les transports, les TIC, l'énergie, le financement du développement, le commerce et la réduction des risques de catastrophe. Le secrétariat prévoit de continuer de travailler avec toutes les organisations sous-régionales compétentes qui peuvent contribuer au renforcement de la coopération technique au moyen d'initiatives régionales ambitieuses, telles que l'initiative « Une ceinture, une route ». Le moment est venu de tirer parti de l'action normative menée de longue date par la CESAP pour passer à la phase suivante de la coopération et de l'intégration économiques régionales, étayée par un cadre multilatéral et des accords multilatéraux, afin de soutenir efficacement les initiatives de mise en œuvre du Programme 2030.

54. Outre les priorités en matière de coopération et d'intégration économiques régionales, énoncées dans la Déclaration de Bangkok et examinées à la section V, le programme de coopération régionale arrêté dans la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, approuvée par la Commission dans sa résolution 73/9, fournit également des pistes de réflexion utiles pour aller de l'avant. Dans ladite feuille de route, des priorités en matière de coopération régionale sont établies, qui recourent les priorités actuelles relatives à la coopération et à l'intégration économiques régionales et dans d'autres domaines. Le tableau ci-dessous présente les corrélations entre les priorités définies dans la feuille de route et celles figurant dans la Déclaration de Bangkok.

Coopération et intégration économiques régionales et feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030

<i>Domaines prioritaires de coopération définis dans la feuille de route</i>	<i>Domaines correspondants de coopération et d'intégration économiques régionales figurant dans la Déclaration de Bangkok (numéros de paragraphes pertinents)</i>
1. Moyens de mise en œuvre et partenariats	
a) Données et statistiques	
b) Technologie	Moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs (22)
c) Financement	Coopération financière régionale (14)
d) Cohérence des politiques	
e) Partenariats Nord-Sud, Sud-Sud, internationaux et régionaux	
2. Questions thématiques	
a) Ne laisser personne de côté (développement social)	Formation d'un marché intégré (8)
b) Réduction des risques de catastrophe et résilience	Moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs (20, 21)
c) Changements climatiques	Moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs (23)
d) Gestion des ressources naturelles	Moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs (22)
e) Connectivité pour le Programme 2030	Connectivité ininterrompue (10, 11, 12, 13) Formation d'un marché intégré (7)

Source: CESAP, sur la base des documents E/ESCAP/73/31 et Conseil économique et social, Documents officiels, 2014, Supplément n°19 (E/2014/39-E/ESCAP/70/32).

55. Comme il ressort clairement du tableau, les domaines thématiques examinés dans la Déclaration de Bangkok sont tous abordés dans la feuille de route régionale. Toutefois, certains domaines prioritaires importants relatifs à la coopération régionale qui sont traités dans la feuille de route, comme les données et les statistiques, la cohérence des politiques et les partenariats, ne figurent pas dans la Déclaration de Bangkok. En outre, les thèmes communs aux deux instruments n'y sont pas traités exactement de la même manière. À l'avenir, il sera donc utile de poursuivre les travaux de la CESAP sur la coopération et l'intégration économiques régionales dans le contexte de la feuille de route, notamment en ayant recours au mécanisme d'examen mis en place lors des réunions annuelles du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

56. Dans le récent rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030: garantir à chacun un avenir meilleur », il est suggéré que les commissions régionales devraient devenir les chefs de file du système des Nations Unies pour le développement pour ce qui a trait à l'élaboration des politiques et à la réalisation de projets rassemblant

des connaissances sur le développement durable au niveau régional². Le rapport définit trois fonctions des commissions régionales: a) s'acquitter de leur rôle de laboratoire d'idées du système des Nations Unies au niveau régional, en proposant des analyses et des informations de qualité sur les priorités de la région concernée, sur l'innovation, sur le financement du développement et sur les questions transfrontières; b) servir de plateformes régionales pour l'échange des meilleures pratiques et pour le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle de la région; et c) appuyer et renforcer les capacités normatives et politiques des équipes de pays des Nations Unies³. Cette dernière proposition contribuerait à donner plus de poids aux conseils de la CESAP eu égard aux domaines prioritaires de coopération et d'intégration économiques régionales, ainsi qu'à la mise en œuvre de la feuille de route.

57. La Conférence ministérielle souhaitera peut-être examiner les analyses et recommandations figurant dans le présent document et donner des orientations à la région et au secrétariat quant aux moyens de repenser, de revoir et de renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales pour mieux appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

² Voir A/72/124-E/2018/3, par. 86.

³ Ibid., par. 87.